

Édition janvier 2018

Info - Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2018



Bon hiver !

L'hiver à Sainte-Cécile-de-Lévrard / Crédit photo: Amélie Hardy Demers

Mot du maire



Chers citoyens,
Chères citoyennes,

En décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2018. D'ailleurs, au cours de la semaine, vous devez avoir reçu votre compte de taxes annuelles pour l'année 2018. Comme vous l'avez sûrement constaté, le taux de taxe foncière demeure le même que l'année dernière à 0,95\$ du cent dollar. C'est la même chose pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02 qui reste à 0,084\$ du cent dollar d'évaluation. Les compensations pour les autres services tel que l'aqueduc et l'égout sont restés les mêmes sauf pour ce qui est de la taxe d'ordure qui a eu une légère augmentation de l'ordre d'environ 3% passant de 130,00 \$ à 134,00 \$. Pour toute question en lien avec la taxation, je vous invite à communiquer avec la directrice générale au 819-263-2104.

Pour l'année 2018, le conseil municipal a prévu quelques projets de réparation et entretien du réseau d'égout. En effet, certains travaux ont été ciblés et jugés prioritaires par les ingénieurs qui ont rédigé notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Ce plan d'intervention a été réalisé dans le cadre du programme sur la taxe d'essence du Québec. Ainsi, les travaux effectués seront entièrement subventionnés. De plus, la réparation du réseau d'égout va également nous permettre d'avancer dans notre projet d'assainissement des eaux usées.

Lors de la séance du conseil des maires du mois de janvier, j'ai eu la grande surprise de recevoir, au nom de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, le prix Défi Santé pour une deuxième année consécutive. C'est le CIUSS ainsi que la Caisse Desjardins Godefroy et Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne qui ont remis un prix de 500,00\$ pour la municipalité ayant le plus grand nombre d'inscription. Le préfet a également tenu à féliciter notre municipalité. Je tiens à vous dire que je suis très fier de vous tous qui vous êtes inscrits au Défi Santé du printemps 2017. Félicitations à tous! Il fait bon de vivre à Sainte-Cécile avec des gens comme vous!

Je vous souhaite un très bel hiver à tous!

Suzanne Beaudet

Maire



Extrait procès-verbal

Séance spéciale du 12 décembre 2017

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont prévu les dépenses suivantes à savoir :

REVENUS	
Taxes foncière	409 172,00 \$
Taxes, compensation et tarification	115 837,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	5 634,00 \$
Transfert	475 813,00 \$
Services rendus	9 450, 00 \$
Impositions de droits	21 350,00 \$
Intérêts sur arrérages	2 500,00 \$
Intérêts sur placements	3 700,00 \$
Autres revenus	1 600,00 \$
Total	1 045 056,00 \$
DÉPENSES	
Administration générale	237 034,00 \$
Sécurité publique	84 849,00 \$
Transport	147 380,00 \$
Hygiène du milieu	100 553,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	3 250,00 \$
Loisirs et culture	25 277,00 \$
Frais de financement	15 015,00 \$
Total	613 358,00\$
Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales	431 698,00 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(20 000,00 \$)
Affectations	
Activités d'investissement	(381 675,00 \$)
Excédent accumulé	(0,00 \$)
Sous-total	(401 675,00 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	30 023,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le budget de 2018 doit être adopté et que les différents taux de taxes doivent être adoptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le budget 2018.

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

RÈGLEMENT NO 2017-03

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le budget de l'exercice financier 2018 en date du 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

Extrait procès-verbal

Séance spéciale du 12 décembre 2017

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (SUITE)

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 2016-10 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

SECTION I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués :

- 1° l'expression « immeuble résidentiel » désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
- 2° l'expression « immeuble commercial » désigne tout local dans lequel est exercé à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
- 3° l'expression « immeuble industriel » désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
- 4° l'expression « immeuble agricole » désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SECTION II

TAXES FONCIÈRES

2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2018 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à quatre quinze-sous (0.95 \$) du cent dollars (100 \$).
3. Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2018 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à huit sous et demi (0.084 \$) du cent dollars (100 \$).

SECTION III

COMPENSATIONS

4. Compensation pour le service d'aqueduc

Afin de payer le service de la fourniture d'eau et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement)	335,00 \$
- Pour commerce et ferme	375,00 \$
- Pour ferme EAE	660,00 \$
- Pour chalet	185,00 \$
- Pour terrain vacant	150,00 \$

Exceptions :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

Si un matricule possède deux entrées d'eau, deux compensations pour le service d'aqueduc seront exigées selon la nature de l'exploitation.

Extrait procès-verbal

Séance spéciale du 12 décembre 2017

5. Compensation pour le service d'égout

Afin de payer le service du réseau d'égout et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement)	55,00 \$
- Pour commerce et ferme	55,00 \$
- Pour ferme EAE	55,00 \$
- Pour chalet	55,00 \$
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	55,00 \$

Exception :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

6. Réserve financière pour l'assainissement des eaux usées

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement)	65,00 \$
- Pour commerce et ferme	65,00 \$
- Pour ferme EAE	65,00 \$
- Pour chalet	65,00 \$
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	65,00 \$

Exception :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

7. Compensation pour le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement)	134,00 \$
- Pour commerce et ferme	134,00 \$
- Pour ferme EAE avec animaux d'élevage	134,00 \$
- Pour ferme EAE sans animaux d'élevage	134,00 \$
- Pour chalet	67,00 \$

Exceptions :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée. Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans résidence sur un matricule, une compensation est exigée.

8. Compensation pour le service de lumières de rue

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation représentant 40% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Résidences (par unité de logement)	25,00 \$
- Pour commerce et ferme	25,00 \$
- Pour chalet	25,00 \$
- Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	25,00 \$

Exception :

Dans le cas où il y a un commerce à même une résidence, seule la tarification commerce et ferme est facturée.

Extrait procès-verbal

Séance spéciale du 12 décembre 2017

9. Compensation pour le déploiement de la fibre optique

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2018, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

- Bâtiment	48,00 \$
------------	----------

10. Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Société d'aqueduc du haut du quatrième rang en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Pour les numéros civiques :

465, rang Saint-François-Xavier
453, rang Saint-François-Xavier
439, rang Saint-François-Xavier
411, rang Saint-François-Xavier
368, rang Saint-François-Xavier

- Résidence	260,00 \$ / chaque
-------------	--------------------

Pour le numéro civique :

407, rang Saint-François-Xavier

- Deux résidences	520,00 \$
- Animaux	50,00 \$

Pour le numéro civique :

415, rang Saint-François-Xavier

- Résidence	260,00 \$
- Animaux	50,00 \$

Pour le numéro civique :

445, rang Saint-François-Xavier

- Résidence	260,00 \$
- Animaux	1 488,00 \$

11. Pour les propriétaires d'immeubles membres de la Coopérative d'aqueduc du 5^e rang de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Pour les numéros civiques :

525, rang Saint-Ovide
521, rang Saint-Ovide
515, rang Saint-Ovide
505, rang Saint-Ovide

- Résidence	360,00 \$ / chaque
- Remboursement de la dette	137,00 \$ / chaque

Pour le numéro civique :

503, rang Saint-Ovide

- Résidence	360,00 \$
- Remboursement de la dette	137,00 \$
- Animaux (12,00 \$ par animal)	720,00 \$
- Remboursement de la dette (5,00 \$ par animal)	300,00 \$

Extrait procès-verbal

Séance spéciale du 12 décembre 2017

SECTION IV DÉBITEUR

12. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le *débiteur* est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V PAIEMENT

13. Le débiteur de taxes municipales pour 2018 a le droit de payer en 3 versements égaux :

- 1° le premier étant dû le 15 mars 2018, représentant (33.33%) du montant total;
- 2° le deuxième versement étant dû le 15 juin 2018, représentant (33.33%) du montant total;
- 3° le troisième versement étant dû le 15 septembre 2017, représentant (33.33%) du montant total;

14. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.

15. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

16. Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 90 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 90 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement.

SECTION VI INTÉRÊTS ET FRAIS

17. Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

18. Des frais d'administration au montant de 20\$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

19. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

20. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

21. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2018.

22. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Extrait procès-verbal décembre 2017

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 30 001,73 \$:

Fournisseur	Description	Montant
École de musique Audrey Nadeau	Atelier éveil musical	160,00 \$
Carine Neault	Frais de déplacement novembre	19,19 \$
CRSBP	Reliure livre	93,01 \$
EMCO Corporation	Fourniture plomberie	832,15 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement des chemins – Déc.	6 867,69 \$
Fonds d'information	Avis de mutation	4,00 \$
Groupe Castonguay	Remplacement thermostat salle	482,06 \$
Hélène Lambert	Ménage salle, bureau et biblio	165,00 \$
Infotech	M-à-j de taxation et budget	440,75 \$
Mini Excavation FB	Rép. entrée d'eau rang Ste-Cécile	298,94 \$
Municipalité Saint-Pierre	Billets municipaux – intérêts	10 829,82 \$
Municipalité de Parisville	Opérateur en eau potable	225,73 \$
Papeterie du Sagittaire	Fourniture de bureau, impression Info-Cécilois	410,35 \$
Pavage Veilleux	Pavage ponceaux	6 208,66 \$
Plomberie PHCB inc.	Plancher chauffant salle	494,69 \$
RIGIDBNY	Ordures décembre	1 970,94 \$
Spectralite / Signoplus	Panneau d'adresse civique	129,35 \$
SSIRMRCB	2 boîtes à clés	214,18 \$
Yvon Roy entrepreneur électricien	Système alarme - bureau	155,22 \$
Total		30 001,73 \$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 3 404,37 \$ ainsi que 5 650,57 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone bureau et biblio	233,41 \$
Bell mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	19,50 \$
Bernard Demers	1 ^e versement déneigement	1 531,96 \$
Chevaliers de Colomb	Commandite	50,00 \$
Commission scolaire Riveraine	Commandite Marie-Sophie	50,00 \$
Croix Bleue Médavie	Assurances collectives	1 181,31 \$
Hydro Québec	Électricité – Lumière de rue	145,61 \$
Paroisse St-Jean-Paul II	Commandite Concert de Noël	50,00 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois	42,58 \$
Société d'histoire et de généalogie	Subvention 2018	100,00 \$
Total		3 404,37 \$

LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Activités salle Éric-Côté	60,00 \$
Assurances collectives à payer	70,28 \$
Bac de vidange	95,00 \$
Intérêts sur arrérages	127,60 \$
Location salle Éric-Côté	230,00 \$
Ministère des Transports – Entente #64-314	42 011,93 \$
Permis	25,00 \$
Taxes municipales 2017	1 018,58 \$
Trop perçu	148,00 \$
Total	43 786,39 \$

DÉPENSES À APPROUVER

Formation loi 122

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation de 2 jours sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 ;

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Carine Neault, directrice générale par intérim à participer à la formation sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 offerte par l'ADMQ qui aura lieu en février 2018, de payer les frais d'inscription de 368,00 \$ plus taxes et de payer les frais inhérents.

Salaires employés municipaux 2018

Il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale pour l'année 2018 de 3% à Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, Carine Neault, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, Josiane Trottier, agente de bureau et France Légaré, inspectrice en bâtiment et d'augmenter le salaire horaire de Mario Demers.

Nomination d'un vérificateur financier

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a soumis une proposition d'honoraire pour la réalisation des états financiers 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend :

L'audit des états financiers consolidés ;

La préparation des états financiers et des déclarations fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ;

La préparation des déclarations de revenus et des annexes pertinentes ;

La présentation des états financiers.

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder à Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour l'exercice financier 2017 pour la somme de 9 385,00 \$ plus taxes.

DEMANDES

Atelier musical : Fonds culturel

CONSIDÉRANT la grande popularité du premier atelier d'Éveil musical offert à Sainte-Cécile-de-Lévrard grâce au Fonds culturel qui a permis de regrouper 16 jeunes enfants entre 3 et 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu évaluait la participation des jeunes à 8 participants par atelier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir cette activité au plus grand nombre de jeunes possibles et qu'elle est prête à assumer la totalité des coûts pour les habitants de Sainte-Cécile-de-Lévrard et 75% des coûts pour les jeunes demeurant à l'extérieur de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Atelier musical : Fonds culturel

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer un montant complémentaire équivalent à 75% du coût pour les jeunes demeurant à l'extérieur de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et à 100% du coût pour les habitants de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

Commandite – CIEL Lotbinière Ouest

Il est résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas donner de commandite au comité du CIEL Lotbinière-Ouest.

AFFAIRES COURANTES

Liste des permis

Une (1) demande de permis a été faite pour une valeur inconnue pour le mois de novembre 2017.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Conformément à la loi, la directrice générale transmettra au ministère des Affaires municipales un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau de la municipalité.

Mise en commun pour les tests annuels des bornes fontaines

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour propose une mise en commun des tests annuels des bornes fontaines pour les municipalités qui souhaitent y adhérer ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard donne le mandat au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour de monter un devis et d'aller en soumission afin de d'obtenir la meilleure offre de service concernant les tests annuels des bornes fontaines ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB va recueillir les préférences de l'ensemble des municipalités adhérentes afin que la soumission reflète les besoins de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB présente les résultats des soumissions avant la signature du contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront répartis au prorata pour les municipalités désirant se prévaloir de cette option ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard donne le mandat au SSIRMRCB de négocier une entente de service pour les tests annuel des bornes fontaines et accepte la mise en commun des tests annuels avec les municipalités participantes ;

QUE les coûts soient répartis au prorata du nombre de bornes fontaines entre toutes les municipalités participantes.

Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réfection de ponceaux sur les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier – AIRRL-2016-329

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de 4 ponceaux dans le rang Saint-François-Xavier et le remplacement de 1 ponceau dans le rang Sainte-Cécile sont terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux s'élève à 37 657,31 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Carine Neault, à faire parvenir les factures en lien avec la réalisation des travaux ainsi que la présente résolution au MTMDÉT.

Assurances collectives : délégation pour soumission

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec ;

Extrait procès-verbal décembre 2017

Assurances collectives : délégation pour soumission (suite)

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} février 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UN cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de déléguer à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et d'accepter implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2018 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h aux dates suivantes :
 - Lundi 15 janvier
 - Lundi 5 février
 - Lundi 5 mars
 - Lundi 9 avril
 - Lundi 7 mai
 - Lundi 4 juin
 - Mardi 3 juillet
 - Lundi 6 août
 - Mardi 4 septembre
 - Lundi 1 octobre
 - Lundi 5 novembre
 - Lundi 3 décembre
- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Liste des personnes endettées pour taxes 2016

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales 2016 ;

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité en leur demandant de régler leur solde d'ici au 31 décembre 2017, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes. Une deuxième lettre recommandée sera expédiée le 22 décembre 2017.

Conseil sans papier – Logiciel de gestion et achat d'équipements

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ainsi que la directrice générale par intérim de la municipalité ont assisté à une présentation du logiciel BEEON par la compagnie ICO technologie qui a eu lieu le 6 novembre dernier à la municipalité de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel s'est avéré être une formule pour un conseil sans papier, mais surtout un programme facilitant la gestion administrative et la planification des séances de conseil en plus de permettre d'augmenter l'efficacité et la rapidité du partage de l'information en lien avec le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait en être un de mise en commun et d'achat groupé pour les municipalités et la MRC de Bécancour ;

CE point a été **REJETÉ** à l'unanimité des conseillers présents.

Extrait procès-verbal décembre 2017

AFFAIRES NOUVELLES

Un conseiller demande s'il y aurait un moyen de faire venir une compagnie pour la vidange de fosse septique sans que ça soit la municipalité qui gère les rendez-vous. Actuellement, les compagnies ne veulent pas se déplacer pour faire la vidange d'une seule fosse. Il serait donc essentiel de trouver une façon de fonctionner qui permette aux citoyens qui ne sont pas desservis par les égouts de faire vidanger leur fosse septique.

RÈGLEMENTS

Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2018

Le conseiller Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2017. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Avis de motion : Règlement sur la rémunération élus municipaux

Le conseiller Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour fixer la rémunération des élus municipaux. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

VOUS AVEZ ENTRE 15 et 35 ANS
VOTRE AVIS VA FAIRE UNE DIFFÉRENCE



La MRC de Bécancour souhaite encourager l'engagement des jeunes de 15 à 35 ans.

Pour cela, nous avons besoin de connaître vos attentes.
Prenez 5 minutes pour répondre aux questions.

mrcbecancour.qc.ca

Date limite pour répondre : 28 février 2018

Mot de votre

bureau poste

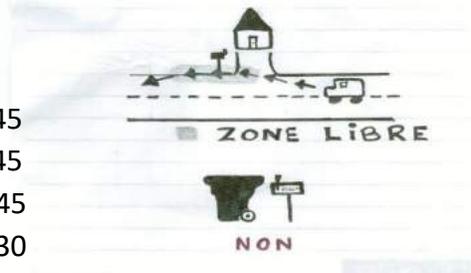


Nous voulons rappeler en cette belle saison de neige de bien dégager vos boîtes pour faciliter son travail en toute sécurité.



Heures et jours d'ouverture :

Lundi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Mardi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Mercredi	8:30-12:00 - 14:00-16:45
Jeudi	8:30-12:00 - 14:00-17:30
Vendredi	8:30-12:00 - 14:00-16:45



Adresse : 232, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

Téléphone : 819-263-0178

Ruth Provencher et Christine Dionne



Info municipalité

Bris des boîtes aux lettres lors des opérations de déneigement

Prendre note que l'entrepreneur en déneigement est responsable de bris de boîte aux lettres seulement s'il y a contact avec celle-ci.

Merci de votre
collaboration !

Déneigement des rues et rangs



Un petit rappel pour la période hivernale

- **Déposez vos bacs à ordures et à récupération sur votre terrain (sans dépasser votre boîte aux lettres) au lieu de la voie publique.**
- **Enlevez vos bacs dès le lendemain de la cueillette.**
- Balisez vos installations (entrée, stationnement, boîte aux lettres, etc).
- Ne jetez pas la neige provenant de votre terrain sur la voie publique.



N'oubliez pas que les routes *Amédé-Neault*, *Lamothe*, *Ernest-Dubois* et *Poisson* sont fermées pendant toute la durée de la période hivernale.

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à joindre le bureau municipal au 819 263-2104.

Merci, car votre collaboration simplifie le travail du service de déneigement et assure de meilleurs résultats.



Calendrier des séances régulières du conseil pour 2018

Ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 20 h à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

5 février	5 mars	9 avril	7 mai
4 juin	3 juillet	6 août	4 septembre
1 octobre	5 novembre	3 décembre	

Pour nous joindre :



819.263.2104



info@stececiledelevrard.com



stececiledelevrard.com



Sainte-Cécile-de-Lévrard

Heure d'ouverture du bureau municipal

Lundi au mercredi	De 9 h à 12 h
	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h

Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 25 décembre 2017 au 8 janvier 2018.

Vous avez eu par la poste dernièrement votre reçu de paiement pour la période de taxation concernant l'année 2017. Vous recevrez vers la fin du mois de janvier votre compte de taxes pour l'année 2018. Voici les dates à retenir concernant les dates limites pour les paiements de taxes municipales :

-15 mars 2018

-15 juin 2018

-17 septembre 2018



DEMANDE DE PERMIS

N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Déplacer ou démolir tout bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments
- Changer des fenêtres



Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment France Légaré au 819 263-2104.



HORAIRE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRATION

<p>RÉCUPÉRATION</p> 	<p>La collecte se fera chaque mardi, et ce, à toutes les semaines.</p> <p><i>*Lorsque vous placez votre bac à récupération (bleu) pour la collecte, assurez-vous de placer les roues de votre bac vers votre maison.</i></p>
<p>ORDURES</p> 	<p>Aux 2 semaines d'octobre jusqu'à la fin mars</p> <p><i>* Assurez-vous de mettre votre bac la veille, car le camion peut passer, sans préavis, de très bonne heure le matin. Les roues doivent être vers votre maison.</i></p>
<p>COLLECTE ENCOMBRANTS GROSSE VIDANGE</p> 	<p style="text-align: center;"><u>13 mars 2018</u></p> <p><i>* Une unité d'occupation ne doit pas avoir plus de 4 verges cubes d'encombrants à sa collecte aux deux mois, soit l'équivalent du contenu d'une boîte de camionnette de grosseur normale.</i></p>
<p>CONTENEUR MATÉRIELS INFORMATIQUES</p> 	<p>Un conteneur pour la récupération de matériels informatiques est disponible au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.</p> <p><i>Matières acceptées : ordinateur, portable, tablette, imprimante, téléphone, cellulaire, clavier, souris, câble, télécommande, télécopieur, lecteur, appareil photo numérique, router, clé USB, console de jeux, écran, téléviseur....</i></p>
<p>RECYCLAGE PILES ET CARTOUCHES D'ENCRE</p> 	<p><i>Il vous est maintenant possible de recycler vos piles et cartouches d'encre usagées au bureau municipal, il vous suffit de passer sur les heures d'ouverture.</i></p>



HORAIRE DE COLLECTES DES ORDURES



Février 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Félicitations!

Félicitations à Martin Demers pour ces vingt années de service comme pompier volontaire.



MRC de Bécancour

17 janvier, à 13:34 · 🌐

Le Ciuss et les Caisses Desjardins du Godefroy et Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne ont profité de la séance régulière du conseil des maires pour décerner à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le prix Défi Santé pour une deuxième année consécutive.

Félicitations à la population de cette municipalité d'encourager l'importance de bouger.

**Défi
Santé**





SSIRMRCB

Service de sécurité incendie régionale
de la MRC de Bécancour
Bulletin de prévention 2018

BONHEUR, SANTÉ ET SÉCURITÉ NOS MEILLEURS VOEUX

Au nom de toute l'équipe du SSIRMRCB, j'aimerais vous souhaiter une très belle année 2018 rempli de petits et grands bonheurs entouré des gens que vous aimez. Fier d'une première année à titre d'agent de prévention, je vous concocte pour les prochains mois plusieurs activités de prévention dans les différentes municipalité. Soyez à l'affût de notre page Facebook (facebook.com/SSIRMRCB), ainsi que les journaux locaux.

FROID INTENSE ÉVITEZ LES FEUX DE CHEMINÉE

Nous venons de passer une vague de froid digne du pôle nord ! Ce qui, par la même occasion, nous a obligés de chauffer nos chaumières de façon soutenue pendant plusieurs jours. D'ailleurs le service de sécurité incendie a dû répondre à plusieurs appels de feu de cheminée pendant la période des fêtes. Voici donc des petits rappels importants pour éviter ce genre de situation :

- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète.
- À cause du froid qui crée une pression négative dans votre cheminée, prenez le temps de bien réchauffer les conduits en ne brûlant que du papier ou du petit bois pendant quelques minutes.
- Ne brûlez que des bûches! Évitez tout autre combustible tel que du bois traité, peints et déchets de toutes sortes.
- Par vents forts, réduisez la quantité de bûches que

vous mettez normalement en même temps dans l'appareil à combustion.

- Choisissez du bois dur, comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.

Si un incendie se déclare dans votre cheminée, ne perdez pas de temps !

- Fermez la clé de votre appareil à combustion;
- Procédez à l'évacuation de votre habitation;
- Rendez-vous au point de rassemblement;
- Contactez le 9-1-1.



NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.



Guy Lemieux, agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca



Atelier éveil musical



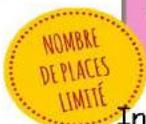
Pour qui : pour les enfants de 3 à 5 ans (accompagnés d'un adulte)

Quand : vendredi pédagogique le 9 février 2018 à 9h30

Où : salle Éric-Côté (228, rue Principale, Ste-Cécile-de-Lévrard)

Quoi : **Atelier d'éveil musical (45 minutes)**
Initiation à la musique par la découverte des sons, des rythmes et de différents instruments, tout en s'amusant! Atelier dirigé par Audrey Nadeau, professeure de musique certifiée.

Coût : Gratuit pour les résidents de Ste-Cécile
 seulement 3\$ pour les non-résidents



Thématique
 de l'atelier : le piano !

Inscription obligatoire via :

- la page Sainte-Cécile-de-Lévrard ou
- par téléphone au 819 263-2104

Le Fonds culturel a été rendu possible
 Grâce aux partenaires de l'entente de développement culturel



ATELIERS D'ANGLAIS POUR ENFANTS à Sainte-Cécile-de-Lévrard

Quand : Le samedi 28 octobre - thématique Halloween
 Le samedi 16 décembre - thématique NOËL
 Le samedi 10 février - thématique St-Valentin



Heure : 9 h 30 à 11 h (durée 1h30 au lieu 1 h)

Pour qui : Enfants de 5 à 13 ans

Où : Salle Éric-Côté, 228, rue Principale, Ste-Cécile

Quoi : **Atelier d'apprentissages en anglais** → bricolage, chansons et jeux en lien avec la thématique. Les enfants seront encouragés à parler en anglais pendant les ateliers. Ateliers dirigés par Vivian White (professeure certifiée).

Coût : 20\$ pour les 3 ateliers

Un minimum de 12 inscriptions sont nécessaires pour débiter les ateliers

Pour information et inscription : 819 263-2104

À apporter :
 crayon, efface, crayon de couleurs, colle et ciseau

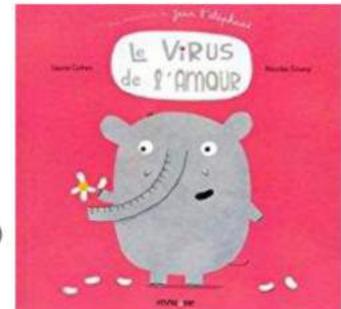




Les contes interactifs

Le virus de l'amour

Mercredi le 14 février à 10h



- Pour qui :** Les enfants de 0-5 ans
Où : Salle multifonctionnelle Ste-Cécile de Lévrard (228, rue Principale)
Avec : Sourilire , une souris qui adore les livres
En plus : Des activités amusantes autour du conte vous attendent !

Les parents sont chaleureusement invités à assister au conte avec leurs enfants !

Inscriptions obligatoires auprès de :

Mme Josianne : 819-263-2104

Les places sont limitées, faites- vite !

En association avec votre bibliothèque et :



LE RÉGÉNÉREUR DES ÉVALUÉS
10 21 ANS DE LA PAIX DE NÉCESSITÉ



Prochaines activités de la FADOQ



Dîner le 13 février 2018



Dîner cabane à sucre en mars (date à venir)



Dîner et AGA le 10 avril 2018



Sondage



Cours initiation pour I-PAD ou Android

- Quand :** 3 cours d'une durée de 2 heures chacun en février ou mars 2018
- Coût :** 40\$
- Où :** Salle Éric-Côté (228, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard)
- Niveau :** Pour découvrir les avantages de cet outil technologique.
Réglage de base, utilisation du clavier, accès à votre courriel, naviguer sur Internet, visualiser vos photos....
- Professeur :** Michel Deshaies

Ce cours vous intéresse :

Appeler au 819 263-2104 pour donner votre nom, vos disponibilités et le type de tablette

COURS ANGLAIS

À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD



- Quand :** Les lundis de 18 h 30 à 20 h
À partir du 19 février 2018 (10 semaines)
- Pour qui :** Adultes (niveau : une évaluation sera faire au premier cours par la professeure certifiée Vivian White)
- Où** Salle Éric-Côté (228, rue Principale, Ste-Cécile)
- Coût :** 75\$ / personne
Minimum de 10 inscriptions pour débiter le cours

Date limite
d'inscription :
15 février 2018

Pour information et inscription : 819 263-2104

Activités pendant la semaine de la relâche (5-11 mars 2018)



L'HEURE du CONTE

Semaine de Relâche
Activité spéciale

Inscription obligatoire via:
la page Facebook
Sainte-Cécile-de-Lévrard
ou téléphone 819 263-2104

Quand : Lundi 5 mars 2018 10 h

Pour qui: Tous les enfants de
5 à 8 ans (accompagné d'un adulte)

Coût : **Gratuit !**

Où: Salle Éric-Côté (228, Principale)
Sainte-Cécile-de-Lévrard

Thématique: l'amitié
Une belle activité à vivre avec ses amis !

Activité organisée par la bibliothèque
en collaboration avec la municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

LES LOISIRS DE STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD



Dans le cadre du **Festival d'hiver** de Ste-Cécile-de-Lévrard, Les Loisirs sont heureux de vous convier aux différentes activités qui auront lieu cette année le **10 mars 2018**. Nous vous informerons plus en détail dans la prochaine parution du Cécilois. D'ici là, retenez bien cette date afin de profiter pleinement de cette activité plein air pour toute la famille.

Merci à Serge Brisson qui organise annuellement cet événement d'envergure qui apporte une belle visibilité à notre communauté.



Coin
Biblio

activités de la bibliothèque

100%
GRATUIT

À la salle Éric-Côté (228, rue Principale)



14 février 2018 - conte interactif

C'est Gratuit

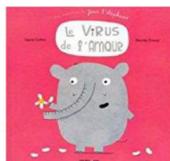
Les contes interactifs
Le virus de l'amour
Mercredi le 14 février à 10h

Pour qui : Les enfants de 0-5 ans
Où : Salle multifonctionnelle Ste-Cécile de Lévrard (228, rue Principale)
Avec : Sourilire, une souris qui adore les livres
En plus : Des activités amusantes autour du conte vous attendent !
Les parents sont chaleureusement invités à assister au conte avec leurs enfants !

Inscriptions obligatoires auprès de :
Mme Josianne : 819-263-2104

Les places sont limitées, faites-vite !

En association avec votre bibliothèque et :



Nouvelle
activité gratuite le
YOGA-LIRE
plus de détails très
bientôt !



5 mars 2018 - heure du conte

L'HEURE du CONTE

semaine de Relâche
Activité spéciale

Inscription obligatoire via:
la page Facebook
Sainte-Cécile-de-Lévrard
ou téléphone 819 263-2104

Quand : Lundi 5 mars 2018 10 h
Pour qui : Tous les enfants de
5 à 8 ans (accompagné d'un adulte)
Coût : Gratuit !
Où : Salle Éric-Côté (228, Principale)
Sainte-Cécile-de-Lévrard

Thématique: l'amitié
Une belle activité à vivre avec ses amis !

Activité organisée par la bibliothèque
en collaboration avec la municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard

NUMÉRIQUE DE PLACES LIMITÉ

NOUVEAU!

Bienvenue à Éliane Dubois-Paré une nouvelle bénévole qui se joint à notre belle équipe !

La bibliothèque sera maintenant ouverte le 1er samedi de chaque mois de 13h30 à 14h30. Passez nous voir !

Besoin de bénévoles de tous les âges ! Venez nous voir ! Peu importe le temps que vous avez (1 heure par mois).

Maintenant des jeux de la ludothèque *la boîte à jeux* sont disponibles à notre bibliothèque !



La Boîte à Jeux
LUDOTHÈQUE



À ne pas manquer sur la page Facebook de notre école : le Téléjournal de l'école La Source de Sainte-Cécile-de-Lévrard !

Réalisé par les journalistes-élèves de l'école La Source, le téléjournal permet de présenter notre école et les activités qui s'y déroulent.

 : La Nacelle-la Source



École secondaire Les Seigneuries



: www.esls.net



: École secondaire
Les Seigneuries



SADC de Nicolet-Bécancour

19 janvier, à 15:58 · 🌐

Rencontre de travail fort stimulante avec la direction de l'École secondaire Les Seigneuries, monsieur Benoit Trottier. Perspectives d'avenir, une école et son milieu, partenaires pour le secteur Les Seigneuries.

Merci aux alliés des actions à venir: CDC de la MRC de Bécancour, Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour, Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, MRC de Bécancour et la SADC de Nicolet-Bécancour.



Il était une fois... le Marching Band de l'École secondaire Les Seigneuries



Il était une fois, Monsieur Dany Guimond qui, ayant vu une prestation impressionnante au Festival des harmonies de Sherbrooke, propose à l'École secondaire Les Seigneuries d'acheter un ensemble de percussions (caisses claires, bass drums, quads, etc.). Demande acceptée, fusion avec l'Harmonie et le Marching Band Les Seigneuries venait de voir le jour en 2010.

C'est dès l'été de cette même année, au très connu et couru Festival western de Saint-Tite, que le Marching Band a paradé pour la première fois. Depuis, notre ensemble musical ne fait que grandir et compte à son actif plus d'une trentaine de parades à travers l'Amérique du Nord! À ce jour, notre plus grande fierté est d'avoir performé au Stampede de Calgary à l'été 2017.

De mon côté, j'ai joint le Marching Band cette année pour vivre une expérience hors du commun et pour développer mes talents musicaux!

J'en retire des bienfaits, tant au plan physique que psychologique. C'est quand même un beau défi de marcher minimalement 2 kilomètres à chaque parade et le fait de m'adonner à ma passion pour la musique me procure un très grand bonheur. Je suis dans mon univers et je fais ce que j'aime passionnément!

Également, le Marching Band m'amène à prendre des responsabilités tout en me rendant de plus en plus autonome. C'est une très bonne expérience et je compte y rester tout le long de mon parcours scolaire à l'École secondaire Les Seigneuries.

Bénéfice non négligeable, on s'amuse au Marching Band! L'ambiance dans les autobus est excellente et Monsieur Dany Guimond y est pour beaucoup. Tout en s'amusant, c'est un excellent professeur qui nous amène à nous dépasser.

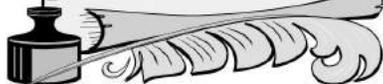
Pour ne rien manquer de nos performances, voici le calendrier de nos prochaines parades :

- 2 février 2018 à Gentilly;
- 3 février 2018 à Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- Mars 2018 à Boston, pour la Saint-Patrick!

Océane Demers
Équipe médias
École secondaire Les Seigneuries



Société d'Histoire
et de Généalogie
Lévrard-Becquet,
fondée en août 2002,
sur les bases de la
Seigneurie
Lévrard-Becquet;
elle se veut la mémoire
de nos ancêtres.



Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquet

www.shglb.com info@shglb.com

Détournement de la route principale.

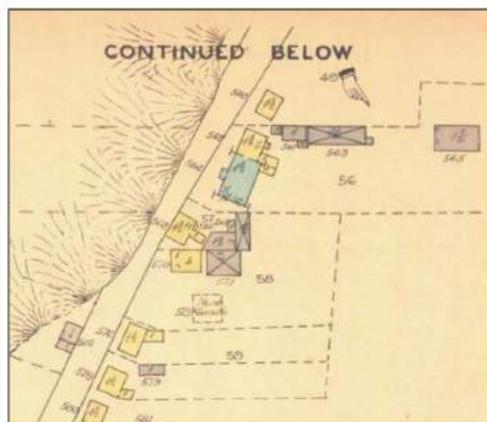
En 1898, les citoyens de Saint-Pierre-les-Becquets étaient inquiets des éboulements fréquents qui minaient la falaise en face de l'hôtel de pierre (171 route Marie-Victorin) aussi connu sous le nom d'hôtel Windsor; sur une carte de 1897, on peut voir que la route principale (aujourd'hui la 132) était gravement endommagée et dangereuse.

Devant l'urgence de la situation, le 28 avril 1898, le conseil municipal se réunit sous la présidence du maire Rézanne Pepin; les conseillers Léopold Brisson, Onésime Paquin, Éloi et Jeffrey Lebeuf ainsi que Wilbrod Laquerre étaient présents; l'inspecteur de la voirie Napoléon Tousignant expliqua que les propriétés du navigateur Joseph-Charles Marchildon et de son épouse Adeline Monpas, celle de Téléphore Monpas (frère d'Adeline), et celle d'Yves de Moras, seraient affectées par le changement de tracé du chemin qui, au lieu de suivre le bord de la falaise, passerait dorénavant au sud de ces habitations; la situation se compliquait à cause des bâtiments de ferme, étables, écuries et granges qui en seraient séparés par le nouveau chemin.

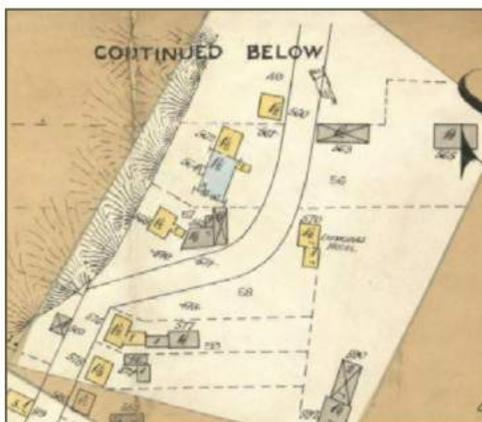
Qu'à cela ne tienne! Le projet fut adopté à l'unanimité et les travaux prévus pour les jours à venir. Les coûts seraient répartis entre tous les contribuables de la municipalité, tel que demandé par le code municipal en vigueur. À 10 cents par heure de travail, la facture serait raisonnable.

Le conseil fut alors saisi d'une vive opposition de dame Adeline Monpas, épouse de J-Charles Marchildon qui demanda une modification du tracé afin de préserver certains de ses bâtiments; à la séance du conseil du 2 mai, ce changement fut accepté à l'unanimité.

On peut voir sur les cartes du village de 1897 et 1905 les deux trajets.



Carte de Goad 1897...

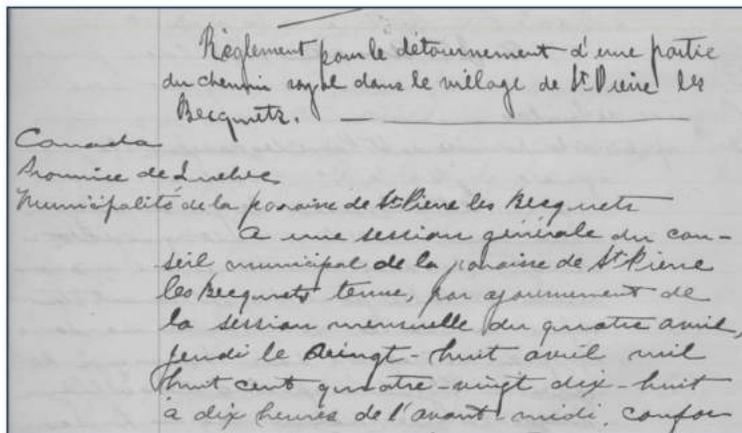


...et 1905

Plus tard, la route reprit son tracé original par des travaux importants de remblayage du bord de la falaise à différentes reprises au cours du XXème siècle; les autorités restent vigilantes car les risques d'éboulements sont toujours d'actualité.

Le détournement du chemin n'est plus qu'un souvenir.

Alain Manset, SHGLB



Session du conseil municipal du 28 avril 1898.

Popote roulante

Vous aimeriez manger de bon repas chez vous?

La popote roulante est un service de livraison de repas à domicile qui sont

livrés par des bénévoles attentionnés. Ce service favorise le maintien à domicile et permet de bien s'alimenter à prix abordable.

La popote est un service tout à fait spécial qui permet aux personnes en perte d'autonomie de vivre dans leur demeure plus longtemps et avec dignité, en leur apportant des repas nourrissants, le tout accompagné d'un sourire et d'une mini-visite.

Au-delà de l'aspect de l'alimentation, de véritables liens sont tissés entre les bénévoles.

Ce service est disponible pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou toutes personnes qui sont dans l'incapacité physique ou morale de se préparer un repas convenable (personne seul, handicap, convalescence, maladie, deuil.



Centre d'action bénévole
de la MRC de Bécancour

Épikura

Les aliments Épikura sont préparés à partir d'ingrédients frais de la plus haute qualité afin d'assurer l'authenticité des saveurs et une densité nutritive optimale.

La variété et le plaisir sont au menu, des crudités jusqu'au dessert en passant par des mets principaux nourrissants et succulents, des sauces relevées, des légumes et des fruits.

Présentés en portions individuelles surgelées, ils sont faciles à réchauffer et à servir.

Faciles à avaler, ils sont avant tout adaptés et sécuritaires pour les personnes dysphagiques, qui ont de la difficulté à mastiquer, à avaler ou encore qui peuvent s'étouffer en mangeant.



Pour s'inscrire, veuillez communiquer avec le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour au 819 288-5533 ou la ligne sans frais 1-855-788-5533



Téléphone :
819 298-3366

Sans frais :
1 866 393-2134

www.tpmrcb.ca

**Prochain transport vers
Trois-Rivières
15 février 2018**



TRANSPORT
des personnes
MRC de Bécancour



CONFÉRENCE SUR LE CLERGÉ ET L'AGRICULTURE
DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE EN MAURICIE ET AU CENTRE-DU-QUÉBEC



Jean Roy — conférencier

21 février 2018
19 h

Salle Nicolas-Perrot
2980 av. Nicolas-Perrot
Bécancour | secteur Bécancour

PATRIMOINE BÉCANCOUR

14135, boulevard Bécancour, bureau 101, Bécancour (Québec) G9H 2K8



819 603-0111 (du lundi au jeudi)



Patrimoinebecancour.org

Le clergé avait plusieurs raisons de se préoccuper des pratiques agricoles, à tous les siècles de notre histoire. Le seul fait qu'il retire une partie de ses revenus de la dime, qui est une part de la production, ne suffit pas à expliquer toutes ses initiatives. Il faut plutôt situer l'ensemble de ses interventions dans un contexte social où l'agriculture demeure, dans nos régions, la première, mais changeante activité économique.

Monsieur Jean Roy nous démontrera comment et pourquoi le clergé — y compris la communauté des Ursulines — s'insère dans l'économie agricole, soit comme producteur, soit comme bénéficiaire, soit encore comme animateur et enseignant.

La rencontre débutera exceptionnellement à 19 h pour tenir l'assemblée générale annuelle de Patrimoine Bécancour. La conférence de monsieur Roy débutera à 19 h 30 après l'assemblée générale.

Droit d'entrée : contribution volontaire

Au plaisir de vous revoir !

- L'ALIMENTATION AU CŒUR DES COMMUNAUTÉS -
GRANDE RENCONTRE

DU COMITÉ DE
• DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COLLECTIF •
DE LA MRC DE BÉCANCOUR

22

FÉVRIER 2018
De 9 h à 16 h 30
Club de golf de Gentilly

ENJEU
1

Vision globale et intégrée du développement du territoire

ENJEU
2

Soutenir la vitalité démographique

ENJEU
3

Rejoindre et soutenir les personnes vulnérables

ATELIERS DE DISCUSSION
Les initiatives présentées sont-elles pertinentes pour notre territoire?

Y a-t-il des défis ou des opportunités en particulier?

Quel rôle potentiel votre organisation pourrait jouer?

COCTAIL ET DINER
Réseautage entre les partenaires

CONFÉRENCE VIVRE EN VILLE
« Vers des systèmes alimentaires de proximité »

Par Vincent Galarneau



PRÉSENTATION D'INITIATIVES LOCALES PORTÉES PAR DES CITOYENS
Jardins communautaires (Ville de Bécancour)

Free go (CDEC Trois-Rivières)

Incredibles comestibles (Centre de femmes Parmi Elles)

Fête des semences de Nicolet

ATELIER
« Comment remettre l'alimentation au cœur de nos communautés? »

COÛT D'ENTRÉE : **1**
DENRÉE ALIMENTAIRE

!
Confirmez votre présence par courriel
INFO@CDCBÉCANCOUR.CA
ou par téléphone au
819.222.5316
Suivez la vague alimentaire!



La troupe de théâtre
La nouvelle cuvée



WANABAGO BLUES

Auteur: Isabelle Hubert Mise en scène: Mélissa Dubois



Élisabeth Bélanger, Éric Guillot, Julie Lemay
Charles Nantel, Mélanie Jacques et Richard Massé

Souper théâtre	23, 24 février & 3 mars	30 \$
Soirée théâtre	2 mars	15 \$

À la salle municipale de Fortierville Bière et vin en vente sur place

Les profits iront à des organismes de la région.

Pour informations ou réservation :

Mélissa Dubois (819) 792-2044 ou Julie Lemay (819) 287-5879

La boîte à outils

Pour qui : Les enfants de 0-5 ans , papa et maman

Objectifs : *Une approche personnalisée où le parent devient la boîte à outils de son enfant !

- *Favoriser le plaisir partagé à être ensemble, enfants-parents
- *Favoriser le développement de l'enfant par l'engagement du parent.
- *Renforcer l'estime de soi par des ateliers parents-enfants.



Où : Salle des Loisirs de Fortierville : De 9h30 à 11h30

Avec : **LYNE RICHARD** animatrice et **MARTINE VÉZINA** co-animatrice

Nous aurons 9 rencontres : Février 8-22, Mars 15, Avril 12-19-26, Mai 3-20-24

Inscriptions obligatoires avant le 1^{er} février : Martine 819-287-4309 ou courriel : laclefdelagalerie@gmail.com

Avec la collaboration de :



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.



ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec

Le dégagement des sorties - Ministère de la Sécurité publique

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures...

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA

35 ième anniversaire

Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

Célébration dans le cadre de la

Semaine de l'action bénévole

15 avril 2018

La Semaine de l'action bénévole existe depuis 1974 au Québec et, dès sa mise sur pied, le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour a emboîté le pas afin d'organiser des activités permettant de souligner la contribution des bénévoles et leur témoigner sa reconnaissance pour ce qu'ils et elles accomplissent.

- 10 h 30 ☐ Messe à l'église de Gentilly
Célébrant Gilles Lapointe
Animation musicale du diacre Réal Proulx
- 11 h 30 ☐ Accueil à la Salle Yvon-Guimond
- 12 h 00 ☐ Dîné servi traiteur Mario Grondin
Coût : 15\$
- 13 h 00 ☐ La Tournée du bonheur
- 15 h 00 ☐ Prix de présences

La tournée du Bonheur: La tournée du bonheur, c'est cinq marchands de bonheur qui sèment la joie partout où ils passent. Ils puisent dans un répertoire de plus de 1 000 pièces musicales. Ils divertissent les spectateurs assemblés lors de congrès, galas et festivals, sans oublier les concerts donnés auprès des retraités et des associations de l'âge d'or. L'animateur-chanteur, Jean-Guy Piché, n'a pas son pareil pour faire rire un public qui apprécie grandement son humour. Il suscite également une réflexion par des pensées d'espoir qu'il distribue comme des étincelles d'amour.

Jean-Guy Piché précise que c'est par choix qu'il se produit auprès des gens du troisième âge : « C'est très valorisant de faire plaisir aux aînés avec qui je vis une véritable histoire d'amour. Je les fais vibrer, vivre des instants de bonheur. J'aime travailler pour ce public parce qu'il est vrai. C'est la nature humaine à sa plus simple expression. » Et si Jean-Guy Piché et ses complices avaient trouvé la recette du bonheur ?

Réservation : Centre d'action bénévole : 819 288-5533
Sans frais : 1-855-788-5533
Point de services : 819 298-2228
ou auprès la personne responsable dans votre municipalité.

Info Journal



Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises !

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au :

info@stececiledelevrard.com

Nos publicitaires

Tarif de publication

Format	1 parution	11 parutions
Carte d'affaire	10.00 \$	50.00 \$
1/3 de page	15.00 \$	100.00 \$
½ page	20.00 \$	120.00 \$
1 page	25.00 \$	175.00 \$

Date de tombée 2018

20 février	20 août
20 mars	20 septembre
20 avril	20 octobre
20 mai	20 novembre
20 juin	15 décembre

*pas de parution en juillet

3 façons simples d'épargner pour concrétiser vos rêves :

- Plan d'action personnalisé en ligne
- Épargne par versements automatiques
- Achat de placements en ligne

Date limite pour cotiser au REER :
1^{er} mars 2018

819 298-2844

desjardins.com/simplicité



Desjardins

Caisse de Gentilly-Lévrard-
Rivière du Chêne

Passez du rêve
à la simplicité



**SEMAINE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

4 au 10 février 2018

Pour nos jeunes,
pour nous tous



Merci d'être là!

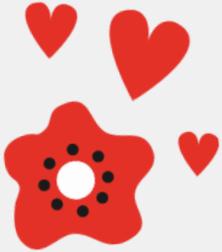


SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Du 4 au 10 février 2018

Partenaires pour un monde meilleur
#SDI2018



Février
LE MOIS DES AMOUREUX




Semaine de prévention du suicide
4 au 10 février 2018

PARLER DU SUICIDE SAUVE DES VIES

commentparlerdusuicide.com





Foyeuse Saint-Valentin!



LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2018 JOURNEESPERSERVERANCESCOLAIRE.COM #JPS2018

Vos gestes. un + pour leur réussite



Jeunes Cécilois

